

Le 25 juin 2026 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; GRANGE Cécile ; BRETON Pierre-Yves ; BOINOT Florence ; NICOLAS Sébastien ; GUEGUEN-AYRAULT Joëlle ; LACOUX Jean-Marc ; DERESME Christophe ; DURAND Séverine ; FERSZTEJ Christelle ; PATAY Gladys ; LAFOND Anne-Marie ; GABILLON Delphine ; AIRAULT Sébastien

Absents : LEMARCHAND Serge (Proc à P BŒUF)

Secrétaire : FERSZTEJ Christelle

Présents : 14 Représentés : 1 Absents : 1 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = Christelle FERSZTEJ

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 1 ABSTENTION et 14 POUR

3- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté = 4 ABSTENTIONS et 11 POUR

Monsieur le Maire rappelle que le PLUi est valable au moins pour 10 ans. Il a débuté en 2023 pour les 32 communes.

Présentation et explication par Monsieur le Maire : Il nous faut plus de 400 logements pour maintenir la population existante et plus de 150 pour attirer de nouveaux habitants ; avec une projection de + 0.2% du nombre d'habitants (20 à 30 % des logements sont envisagés sur Villefagnan).

Gestion économique (réduction du mitage) de l'espace et re-végétalisation, gestion de l'habitat : 53 logements nouveaux sur 10 ans.

L'enquête publique va débuter en septembre pour 2 mois après l'avis de toutes les communes, pour une mise en place en janvier 2027.

Si une commune n'est pas favorable à l'application de ce PLUi, cela décale le processus de 2 mois.

Monsieur le Maire attire l'attention sur d'éventuelles réserves à y apporter :

- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (l'OAP) concernant l'extension du lotissement des Bosquets ne sera pas en assainissement collectif, mais en assainissement individuel car cette extension est située sur des parcelles privées (parcelles en rose sur le plan →).
- La parcelle ZN 133 est un terrain fléché pour l'installation des gens du voyage avec six logements. C'est pourquoi, actuellement en zone UX, cette parcelle doit être reclassée en zone U ou AU. De plus, même si la zone est en assainissement collectif ; ce terrain doit rester en assainissement non collectif.



Anne-Marie Lafond demande où on en est avec les constructeurs

pour les lots restants du Lotissement Les Bosquets ? Nous devons les recontacter pour connaître l'avancée de leurs projets.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique est utile pour connaître également les projets de nos habitants. Le PLUi est modifiable pendant ses 10 ans.

Concernant le terrain fléché pour les gens du voyage, Logélia Charente a été sollicité, mais pas intéressée pour le moment. Il faut environ 5 000 m² pour la construction de 6 logements, mais surtout il faut passer les parcelles de zone A en zone AU (constructible) et prévoir tous les raccordements aux réseaux d'eau et d'électriques. Par contre, l'idée serait de rester sur de l'assainissement individuel.

En ce qui concerne l'OAP à la suite du lotissement, l'EHPAD avait un projet il y a quelques années ; mais il faut voir cela avec le nouveau directeur d'EHPAD.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Florence Boinot dubitative, trouvant ce projet ambitieux et optimiste maille elle est favorable, avec les réserves proposées.

- Sébastien Nicolas s'abstient
- Joëlle Ayrault-Guéguen trouve que l'idéal serait de prévoir l'ouverture d'un nouvel EHPAD de plein pied avec l'OAP.
- Jean-Marc Lacoux : est d'accord aussi de valoriser le projet la maison de retraite
- Christophe Deresme : pour lui, la priorité est de vendre nos terrains et valoriser les habitats en vente dans la commune.
- Séverine Durand : Elle est favorable pour l'emplacement plaisant (OAP), mais pense que l'assainissement individuel pourrait freiner les gens.
- Christelle Fersztej : avis favorable
- Gladys Patay s'abstient.
- Anne-Marie Lafond s'abstient.
- Delphine Gabillon : prioriser la vente des terrains, c'est bien, et de penser à la maison de retraite mais cela ne fera pas venir des enfants dans les écoles, il faut penser aussi à faire venir des familles. Si l'on perd nos écoles, cela va fortement impacter notre commune.
- Sébastien Airault : le terrain est bien placé.
- Cécile Grange : on ne peut plus construire sur de grandes parcelles et, du coup, pour les gens qui ne veulent pas être en lotissement, ça va être compliqué.
- Pierre Breton : favorable avec des réserves car on est obligé d'en passer par là puisque ça ne concerne pas que Villefagnan. L'intérêt derrière tout cela, c'est que la commune devienne plus attractive.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura toujours la possibilité d'apporter des modifications plus facilement.

Le terrain ne sera pas classé en périmètre ABF (Périmètre des Bâtiments Classés de France).

~~4- Délibération pour la garantie de prêt qu'offre la commune concernant le projet avec SOLHA~~

Point annulé pour ce soir car le bail est juste signé et on doit attendre les éléments de prêt pour pouvoir l'instruire, mais il est reporté en septembre, lorsque nous aurons tous les éléments.

4- Délibération concernant la subvention 2025 pour l'association TED 16 = 15 POUR

Suite à la demande de plusieurs agriculteurs, la commune suggère de reparticiper à l'association TED 16 GDS : protection des animaux domestiques et élevage en versant une subvention. Les autres années, la somme était de 50 €. Le fait de verser une subvention dispense les agriculteurs de payer le prix fort pour l'enlèvement des déchets « vétérinaires ».

5- Délibération pour création de deux emplois saisonniers : surveillance de baignade 2026 = 14 POUR

Florence Boinot sort de la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

Il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la surveillance de la baignade au plan d'eau des Trois Fontaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter plusieurs agents contractuels en référence au grade d'éducateur des APS pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du **4 juillet 2026 au 30 août 2026 inclus**, ainsi : **Anaïs BOINOT du 04/07 au 02/08/2026** et **Lilou LEDUC du 1^{er} au 31 août 2026**. Du **22 au 23 août** et du **29 au 30 août**, non assurés par Lilou, **Bastien Tamisier** s'est proposé pour le remplacement des week-ends. Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique B. Ces agents assureront des fonctions de surveillant de baignade à temps complet. La rémunération de chaque agent sera basée sur le minimum de la fonction territoriale, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Anne-Marie Lafond relève le fait que la commission Ressources Humaines n'a pas été convoquée pour en discuter, ni même être informée pour Lilou Leduc. Gladys Patay explique qu'elle a reçu tardivement la réponse de Lilou, la semaine dernière et qu'il fallait être réactif parce qu'il n'y avait plus d'autres candidats disponibles.

Lilou Leduc demande de travailler les lundis pour compenser les 2 derniers week-ends d'août qu'elle ne pourra pas assurer. Monsieur le Maire rappelle que Bastien Tamisier, le surveillant de l'an passé, s'est proposé pour des remplacements, donc qu'il va être recontacté pour travailler les week-ends du 22 au 23 août ainsi que celui du 29 et 30 août prochain.

6- Devis

- Défibrillateurs : la mairie possède 2 défibrillateurs, celui à l'intérieur est de 2011 et celui à l'extérieur est de 2021.

Le 1^{er} devis présenté ne concerne que les consommables, de l'entreprise SCHILLER pour 1 704 €

Le 2^e devis concerne le remplacement complet des défibrillateurs par l'entreprise SCHILLER pour 1 981.20 € = **15 POUR**

- Supports des 14 radiateurs de la salle des fêtes à changer = Jean-Marc Lacoux quitte la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

Devis de l'entreprise Sylvestre à 2 940 € TTC et devis de Yoann Lacoux à 2 856 € TTC = **14 POUR celui de Yoann Lacoux**

Pierre Breton fait la remarque que le Conseil Municipal pourra solliciter l'entreprise Sylvestre pour de nouveaux devis concernant des travaux futurs.

Pierre Breton précise que 3 devis ont été demandé pour le changement des pneus urgemment. Celui de Villefagnan Garage pour moins de 400 € a été signé.

7 - Informations et Questions diverses

- Monsieur le Maire a pris 3 arrêtés :

- Un arrêté pour lutter contre la canicule dans les écoles,
- Un arrêté pour limiter les débits de boissons uniquement catégorie 3 et pas de vente d'alcool de plus de 18° (envoyé à toutes les associations)
- Un arrêté pour le plan d'eau afin de prévenir quand la baignade n'est pas surveillée.

- Signature du bail Soliha aujourd'hui.

- Pot de départ de Laurent Bernard : Monsieur le Maire propose que la commune offre une carte cadeau de 200 € = **15 POUR**

- Florence Boinot informe de l'arrivée du Guide de l'été

- Joelle Gueguen-Ayrault remercie pour le financement des travaux à la sacristie.

- Calendriers 2026 : Séverine Durand fait la remarque qu'il est noté que la mairie est fermée que le mercredi matin alors qu'elle est fermée le mercredi toute la journée.

- Gladys Patay rappelle que le plan canicule est en place depuis le 25 mai : les appels sont passés mais on recherche des bénévoles et l'EHPAD propose une salle climatisée.

- Gladys rappelle également la commission Ressources Humaines le 30 juin prochain, à 19H.

- Marché des producteurs : retour satisfaisant, bon déroulement, producteurs contents et un grand merci aux associations qui ont bien collaborées

- Rappelle de la réunion de préparation du 14 juillet pour tout le conseil à 19 H 30

- Anne-Marie Lafond remarque que l'éclairage public a des dysfonctionnements : au lotissement des Farinelles, c'est éclairé mais pas les autres rues comme la rue du 14 juillet et Les Tribottes. On est en test actuellement au plan d'eau.

- La distribution des bulletins municipaux est à revoir

- Delphine Gabillon : Interpellation de deux gamins en trottinette pendant le marché de producteurs de Pays car ils roulaient trop vite.

- De plus, il n'y aura pas de nouvel arrêt de bus à La Ferté à cause d'un rond -point !!
- 80 élèves sont prévus pour la rentrée 2027.
- Assemblée Générale de la Société de Chasse : Cécile et Jean-Marc y assisteront
- Rappel = Samedi = Journée du patrimoine et visite Moulin par Florian et mercredi commission tourisme

Séance levée à 22H47